

Modalités pour obtenir votre dossier médical détenu par le Docteur Xavier PERRET, Spécialiste en Médecine Générale à Mons

Le Docteur Xavier PERRET a fait mettre à la disposition de ses patients leurs dossiers médicaux.

Les dossiers médicaux sont à votre disposition à la Mairie de Mons.

Vous pouvez en obtenir une copie électronique en vous rendant à la Mairie avec un clef USB ou avec votre adresse email. Votre dossier vous sera alors envoyé par email.

- Si vous voulez obtenir votre propre dossier médical, il faudra présenter votre pièce d'identité.
- Si vous voulez obtenir le dossier médical de votre enfant mineur, il faudra présenter votre pièce d'identité + celle de votre enfant. Si votre enfant n'a pas de pièce d'identité, il faudra présenter votre livret de famille (la page concernant votre identité et celle concernant votre enfant).
- Si vous voulez autoriser une personne majeure à récupérer votre dossier médical personnel, il vous faut remplir le document d'autorisation. Attention : la personne désignée doit obligatoirement être majeure. La personne désignée pourra récupérer votre dossier en présentant le document d'autorisation + votre pièce d'identité + sa pièce d'identité.

Le dossier qui vous sera transmis par email ou sur clef USB sera crypté. Cela garantit que vos données ne seront pas accessibles à d'autre personne qu'à vous.

Pour obtenir le mot de passe et décrypter votre dossier, vous devez contacter le Conseil Départemental du Gard de l'Ordre des Médecins par voie électronique à gard@30.medecin.fr

Le Conseil vous communiquera par retour de mail votre mot de passe. *Nous attirons votre attention sur le fait que tous les dossiers médicaux se présentent de la même manière et que certains sous-dossiers peuvent être vides vous concernant. Par exemple, le dossier « hospitalisation » peut être vide si vous n'avez pas été hospitalisé...*



IMPORTANT

Cette procédure est ouverte jusqu'au 30 septembre 2019.

A compter du 1^{er} octobre 2019, les demandes de dossiers médicaux devront être adressées directement au Docteur Xavier PERRET, par voie postale à l'adresse de son nouveau cabinet médical à Bora - Bora.